hautesavoie
le Département

08/09/2026

Travaux OPRN RD16
Défilé de Dingy

Arrondissement d'Annecy

LE DÉPARTEMENT SÉCURISE VOS DÉPLACEMENTS

+ D'INFOS

04 50 33 20 60 • hautesavoie.fr

RD16 - Sécurisation du défilé de Dingy

haute savoie
le Département

Plan de situation :

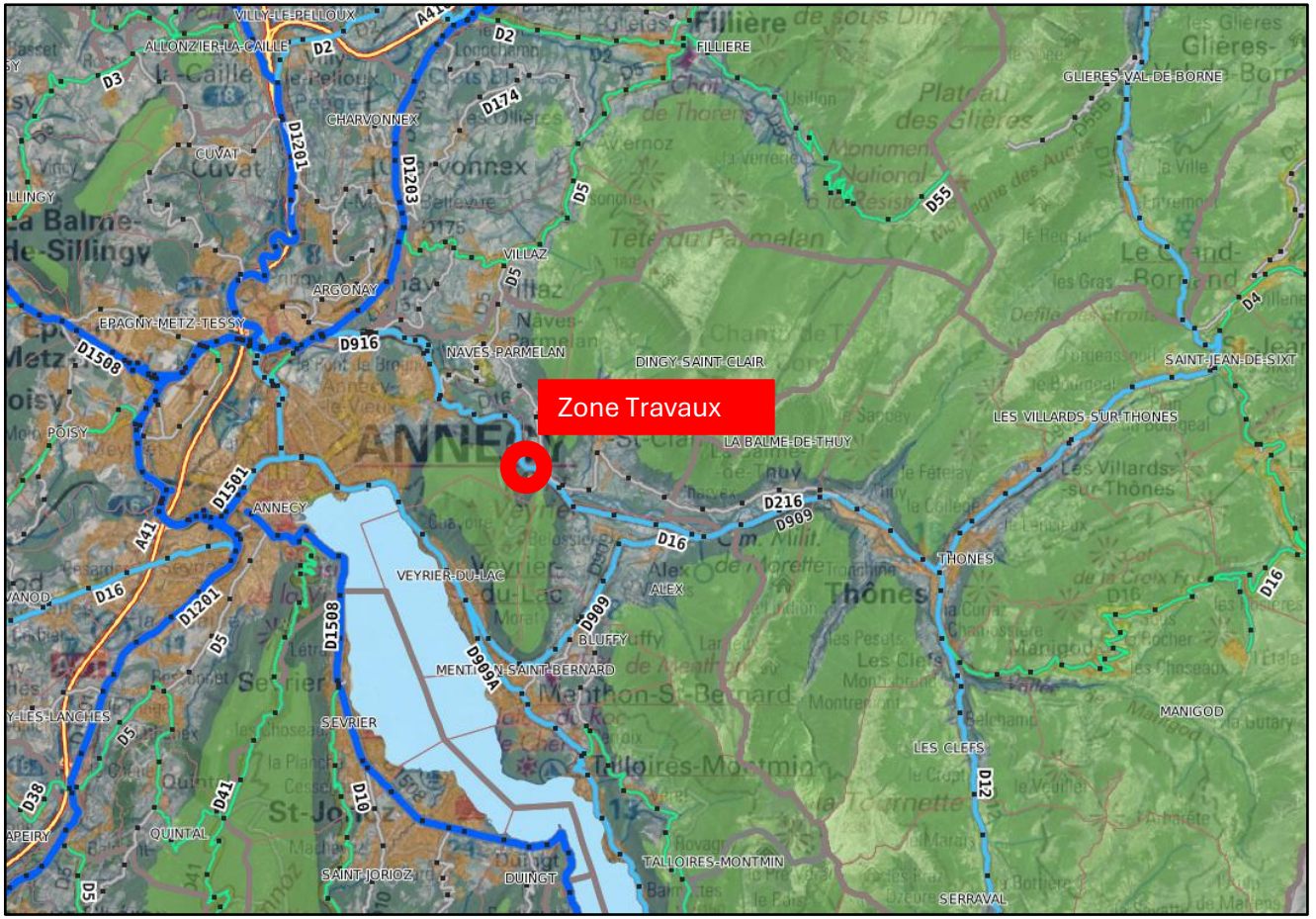

RD16 - Sécurisation du défilé de Dingy

haute savoie le Département

Contexte :

Ouvrages de protection existants

La RD16 est déjà équipée d'ouvrages de protection contre les risques naturels (OPRN) depuis 1999
→ Filets pare bloc hauteur 4m, linéaire 315m
Cependant 11 événements ont été recensés depuis 2006 avec atteinte de la RD
→ Notamment, en 2008, masse de 15m³ , **soit 36 Tonnes**, qui a lobé les filets et s'est fracturé sur la RD16

RD16 - Sécurisation du défilé de Dingy

haute savoie
le Département

Etudes :

Masse instable traitée en octobre 2025

Travaux d'octobre 2026, on aperçoit la RD16 sur la gauche

2025 : Lancement de nouvelles études de sécurisation avec modélisation du fonctionnement des couloirs :

→ Risque important de **lobe par les blocs en provenance de la partie supérieure de la falaise**.

→ Lors d'une campagne terrain, en octobre 2025, découverte et traitement de 2 masses 6m^3 (14Tonnes) en urgence.

RD16 - Sécurisation du défilé de Dingy

haute savoie
le Département

Etudes :

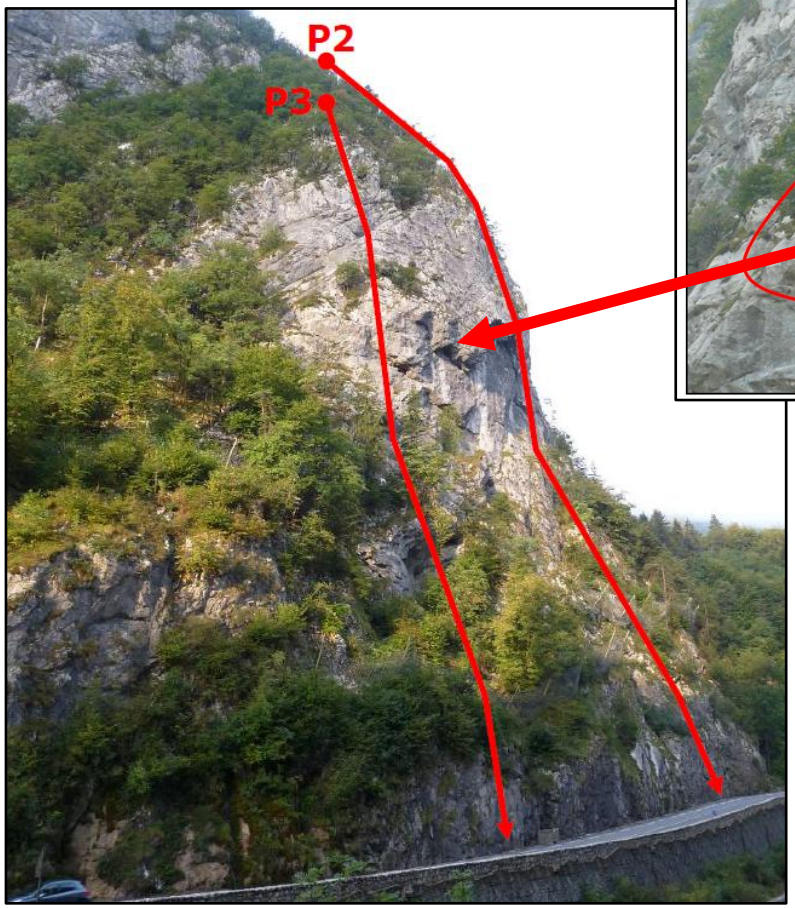

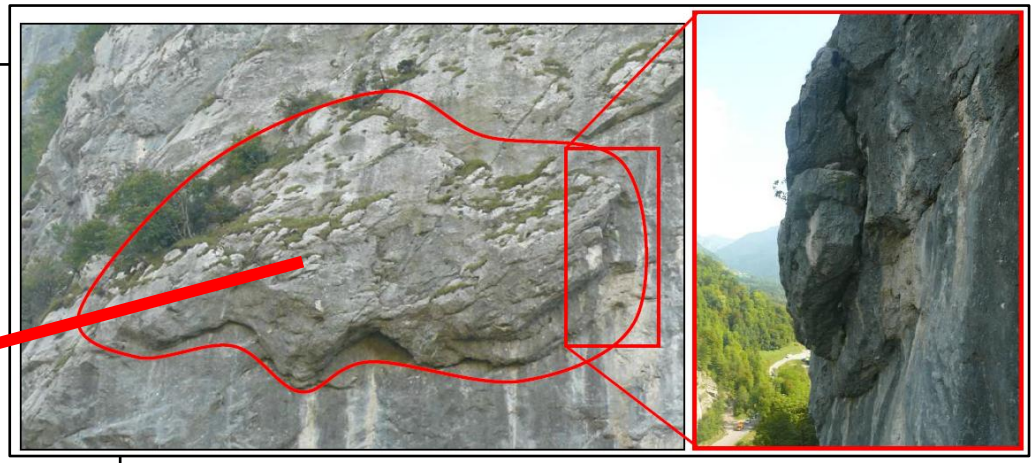

Exemple : Masse C-09

Volume global estimé de la masse : 230 m^3 (soit environ 600 Tonnes)
Volume résultant des évènements éventuels : 1 à 10 m^3
Occurrence estimée : < 10 ans

→ Traitement :
- Stabilisation de la masse par clouage
- 60 clous de 4,5m de longueur, scellés

RD16 - Sécurisation du défilé de Dingy

haute savoie le Département

Travaux programmés en 2026 :

- **120ml d'écran**, de 4m de hauteur → situé en partie supérieur de la falaise environ 250m au dessus de la RD
- **1470 ml d'ancrages de confortement** → sécurisation de 55 compartiments rocheux d'un volume de 1 à 40m^3 (96Tonnes)

- **Travail sur falaise** → accès des hommes, du matériel et des matériaux 100% par hélicoptère

Masse de 6m^3

Masse de 8m^3

RD16 - Sécurisation du défilé de Dingy

haute savoie le Département

Solution retenue :

Afin d'optimiser le cout et le délai d'intervention, la sécurisation a été décomposée par secteur et avec un phasage pluriannuel et comprendra : des purges, des confortements, des écrans et filets déflecteurs.

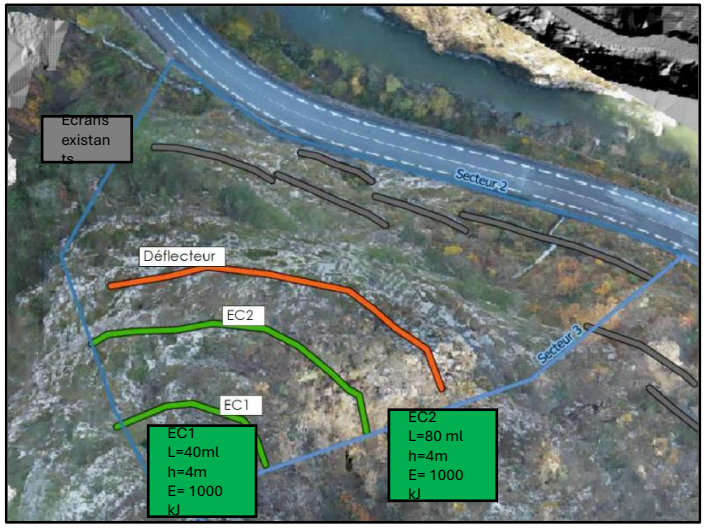

Implantation des écrans

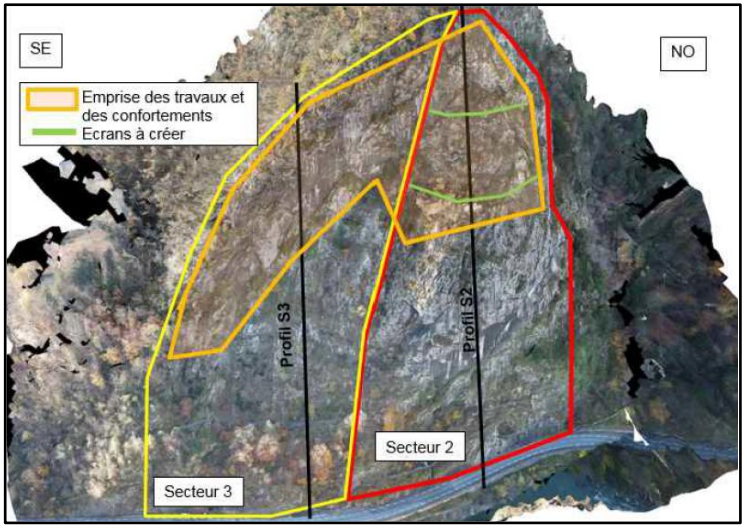

Emprise des confortements

Planning :

Une première phase de travaux est programmée fin 2026 pour une durée de 12 semaines

Consultation des entreprises 04/05 au 22/06/2026 → Notification Début aout 2026 → 14/09/2026 Démarrage travaux → Semaine 1 à 3 Purges, bucheronnage → Semaine 4 à 8 Confortements → Semaine 9 à 12 Ecrans EC1 & EC2

Cout des travaux :

Estimation cout global secteur 2 et 3 : 1,75 M€ TTC

RD16 - Sécurisation du défilé de Dingy

haute savoie
le Département

Gestion de la circulation

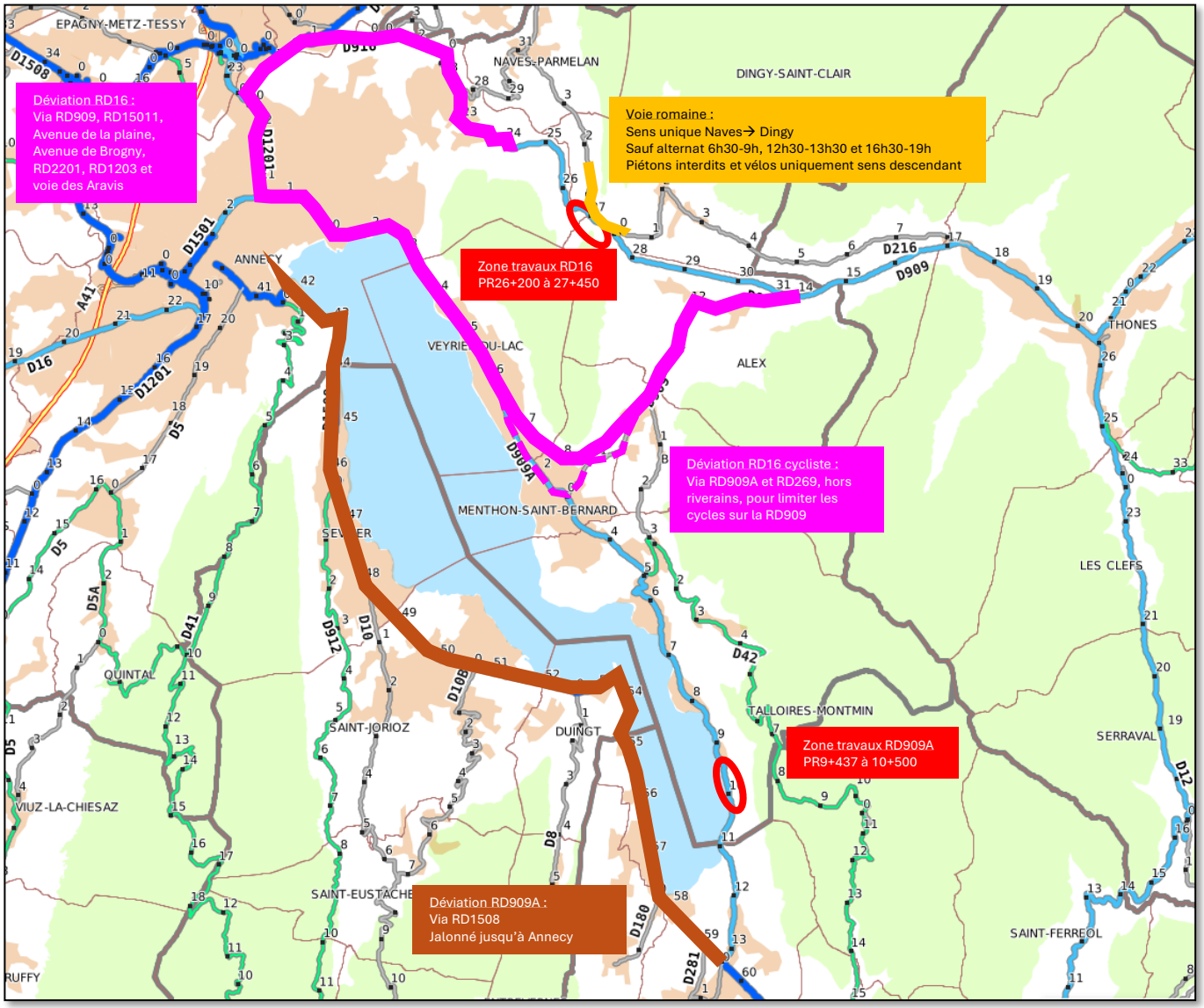

Coupure des RD programmées le lundi 14/09/2026 à 10h

→ Opportunité de réaliser les travaux simultanément avec ceux de la RD909A : 7000veh/j en moins à Veyrier

→ Seule déviation possible : RD909 par le col de Bluffy

→ Pour les travaux 2027 de la RD909A, les conditions d'interventions seront identiques aux travaux réalisés en 2025-2026

COMMUNE DE VEYRIER-DU-LAC

Déviation RD 909 A et RD 16

Les mesures de sécurité mises en place dans la traversée du village

Déviation du 14 septembre au 4 décembre 2026

Point d'information | Septembre 2026

CONTEXTE

Une déviation qui traverse tout le village

Le Département sécurise les RD 909 A et RD 16 contre les chutes de blocs : fermeture totale de ces axes du 14 septembre au 4 décembre 2026.

3 mois

de trafic Annecy-Aravis reporté sur la commune

100 %

du village traversé, de la route de Thônes à Chavoires, par le centre-bourg

Août 2026

réunions de travail avec le Département et la Préfecture, sur demandes de la Commune

MESURE 1

Route de Thônes : radar et circulation cycliste encadrée

Un radar de chantier, deux sens contrôlés

Installé en agglomération sur l'axe qui supportera l'essentiel du trafic reporté. Mesure obtenue auprès de l'État suite à la demande de la Commune du 23 juillet.

Cyclistes : sens montant interdit (arrêté du Département)

Montée Veyrier vers Bluffy interdite sur la RD 909 pendant les travaux. Accès obligatoire par la route de Menthon.

Cyclistes : sens descendant conseillé par les hauteurs

La Commune conseille d'emprunter les voies panoramiques du haut, par un itinéraire balisé (voir mesure 3).

MESURE 2

Routes de la Corniche et du Mont Veyrier

Plus de 3,5 tonnes : interdit

Arrêté municipal n° 202/2026 du 1er septembre 2026

Du 15 septembre au 4 décembre 2026, sur les deux axes.

Dérogations : secours, services techniques communaux, collecte des déchets.

Contrôles assurés par la Police Municipale.

Coussins berlinois

Posés sur la route du Mont Veyrier pour casser la vitesse.

Retrait des barrières bois

Sur la route du Mont Veyrier, pour fluidifier les croisements.

Des voies partagées

Piétons, cyclistes et riverains s'y côtoient : prudence et vitesse réduite pour tous.

MESURE 3

Deux itinéraires vélo conseillés, aménagés par la Commune

Sens descendant (Bluffy vers Annecy)

Par les hauteurs : route de la Corniche, puis route du Mont Veyrier.

Sens Veyrier vers Bluffy

Depuis le rond-point des Pérouzes, par les routes du bas : route du Port, route de la Brune, route des Crozettes, route du Crêt des Vignes.

Signalétique et modération de vitesse

Marquage au sol, panneaux « Ralentissez / Slow down » (120 x 80 cm) avec feux à alimentation solaire sur les routes communales.

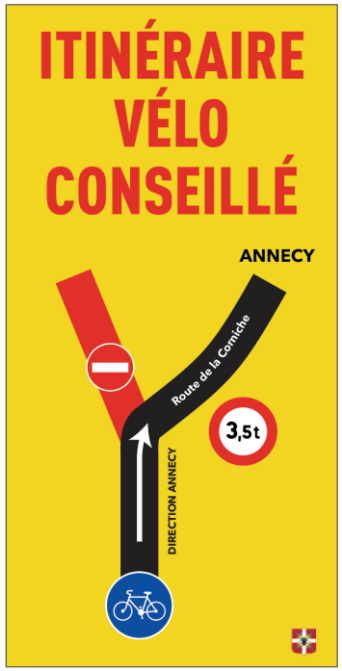

Signalétique posée sur site

MESURE 4

Secteur de Chavoires : coordination avec la Ville d'Annecy

Stationnement neutralisé entre les n° 1 et 7 de la rue de Verdun

Cette neutralisation facilite le croisement des véhicules de plus de 3,5 tonnes à l'entrée de l'agglomération annécienne, point dur identifié lors de la déviation de l'an dernier.

Une proposition de la Police Municipale de Veyrier-du-Lac

Formulée par courrier du 1er septembre 2026 aux maires d'Annecy et d'Annecy-le-Vieux, avec copie au Président du Département, et retenue par la Ville d'Annecy.

ARBITRAGES

Des choix assumés, un point de vigilance maintenu

Pas de restriction nocturne des poids lourds

La traversée de Veyrier-du-Lac est l'unique itinéraire de circulation pendant les travaux : une interdiction, même la nuit, n'était pas tenable.

Pas de feux à la Patte d'Oie ni à Chavoires

Carrefours sur routes départementales, hors compétence communale. Un feu fixe sur une déviation crée des files remontant dans le centre-bourg. Le parti retenu : modération des vitesses et contrôles renforcés.

Remise en état de la chaussée : demande renouvelée

La Commune demande à nouveau la prise en charge de la reprise de la route départementale à l'issue de la déviation, compte tenu de l'usure occasionnée.

Pendant trois mois, la vigilance de chacun fera la différence.

Traverser un village, c'est lever le pied.

Informations et suivi : veyrier-du-lac.fr | application CityAll | mairie@veyrier-du-lac.fr | 04 50 60 10 13

Les actions de la

CCVT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE THÔNES

face à la fermeture de la RD16

CCVT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE THÔNES

Les actions de la CCVT pour accompagner les habitants face à la fermeture de la RD16, de septembre à décembre 2026 – Les transports en commun

Objectif 200 abonnements (50 actuellement)
Coût estimatif : 35 000 € sur 4 mois

BUS

VOS ABONNEMENTS DE CAR À -50%

Profitez d'une réduction de 50% sur les abonnements mensuels.
Lignes concernées : Y62 et Y63

Zone	Tarif plein	Tarif usager	Compensation CCVT	Prise en charge employeur (50% du tarif)
Zone 2 (Thônes <> Annecy)	77,50 €	38,75 €	38,75 €	19,38€
Zone 3 (St-Jean-de-Sixt <> Annecy)	132,00 €	66,00 €	66,00 €	33,00 €
Zone 4 (Stations <> Annecy)	176,50 €	88,25 €	88,25 €	44,12 €

OÙ ET COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- Covoiturage : Créez votre compte sur Blablacar Daily
- Bus : Vente des titres de transports à prix réduit uniquement à la Gare Routière de Thônes sur présentation d'une pièce identité

CCVT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE THÔNES

Les actions de la CCVT pour accompagner les habitants face à la fermeture de la RD16, de septembre à décembre 2026 – Le covoiturage

Objectif 200 trajets/jour déclarés (15 actuellement)
Coût estimatif : 43 000 € sur 4 mois
dont 28 000 € d'incitations financières directes pour les usagers.

COVOITURAGE

COVOITUREZ GRATUITEMENT BLABLACAR DAILY

Le passager voyage gratuitement (jusqu'à 30 km). Le conducteur reçoit 2€ par la CCVT pour chaque passager et chaque trajet réalisé entre le territoire de la CCVT et le Grand Annecy.

	Trajets de 5 à 30 km	De 30km à 60km
Gain Conducteur [GC]	2€ par Passager transporté	2€ par Passager transporté + 0,10€/km
Incitation de Collectivité [IC]	2€ par Passager transporté	2€ par Passager transporté
Reste à charge pour le Passager [= GC - IC]	0€ (gratuit)	0,10€/km

Gains jusqu'à 240 € par mois, pour chaque conducteur.

OÙ ET COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- Covoiturage : Créez votre compte sur Blablacar Daily
- Bus : Vente des titres de transports à prix réduit uniquement à la Gare Routière de Thônes sur présentation d'une pièce identité

Localisation des parkings relais sur le territoire de la CCVT

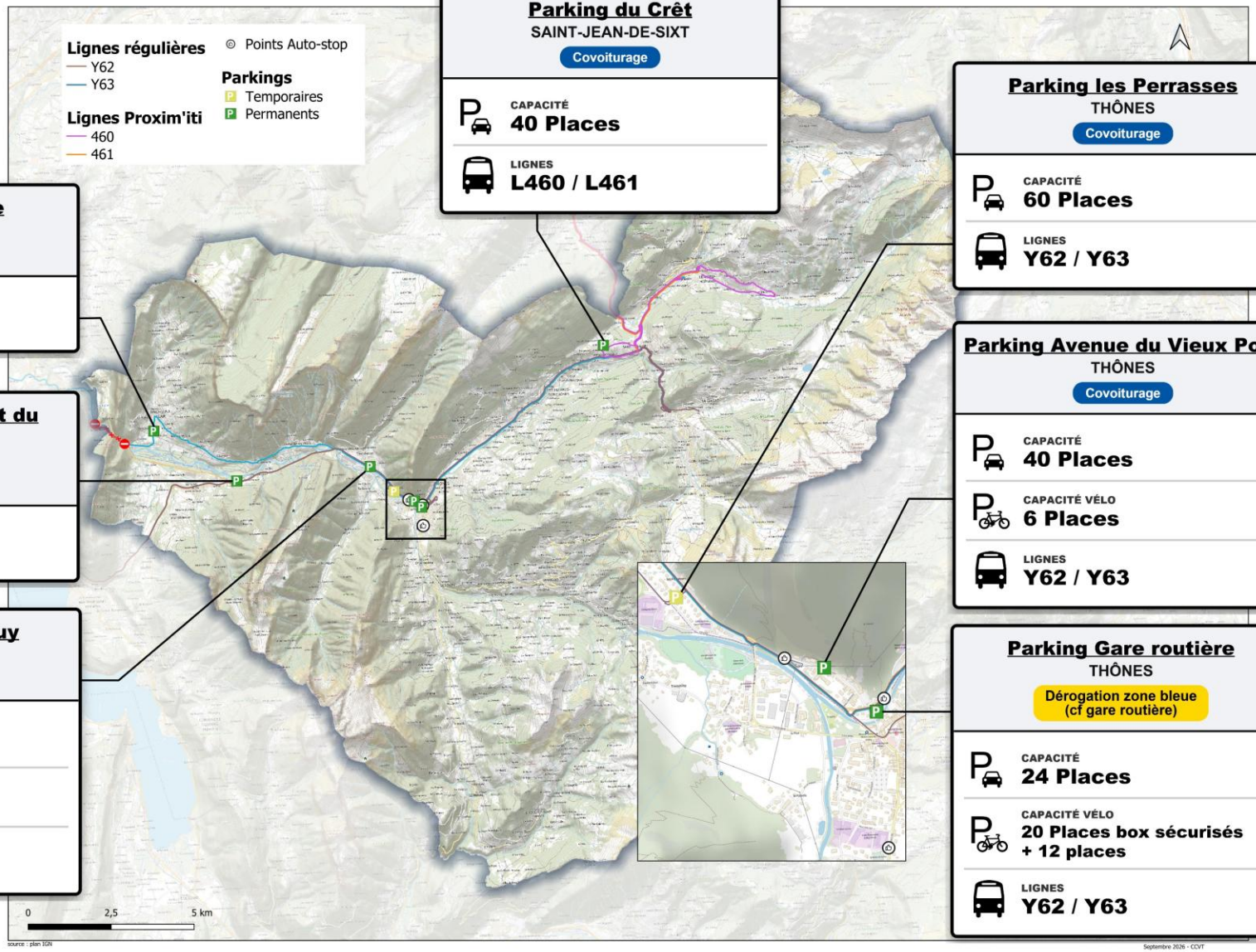

Parking du Crêt
SAINT-JEAN-DE-SIXT

Covoiturage

CAPACITÉ
40 Places

LIGNES
L460 / L461

Parking Cimetière
DINGY-SAINT-CLAIR

Covoiturage

CAPACITÉ
65 Places

Parking du rond-point du reblochon
ALEX

Covoiturage

CAPACITÉ
80 Places

Parking Lac de Thuy
THÔNES

Covoiturage

CAPACITÉ
45 Places

CAPACITÉ VÉLO
6 Places

LIGNES
Y62 / Y63

Parking les Perrasses
THÔNES

Covoiturage

CAPACITÉ
60 Places

LIGNES
Y62 / Y63

Parking Avenue du Vieux Pont
THÔNES

Covoiturage

CAPACITÉ
40 Places

CAPACITÉ VÉLO
6 Places

LIGNES
Y62 / Y63

Parking Gare routière
THÔNES

Dérogation zone bleue
(cf gare routière)

CAPACITÉ
24 Places

CAPACITÉ VÉLO
20 Places box sécurisés
+ 12 places

LIGNES
Y62 / Y63

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Réunion publique CCVT

Mardi 8 septembre 2026

- Usagers commerciaux et scolaires impactés :
  - Lignes Y62 et Y63 : la totalité de l'offre retravaillée
  - Scolaires : 9 circuits scolaires modifié

- La Région a travaillé avec son opérateur ALPBUS, en lien avec la CCVT, un plan de transport adapté qui a pour objectif de :
  - Prendre en compte la fermeture de la RD16 (tracé Y63) et l'allongement du temps de parcours lié à la déviation
  - Prendre en compte le temps de circulation et de congestion routière

➢ Essayer de préserver, dans la mesure du possible, les horaires d'arrivées pour les usagers scolaires et commerciaux

➢ Surcoût pour la Région : 150 000 € sur la durée des travaux

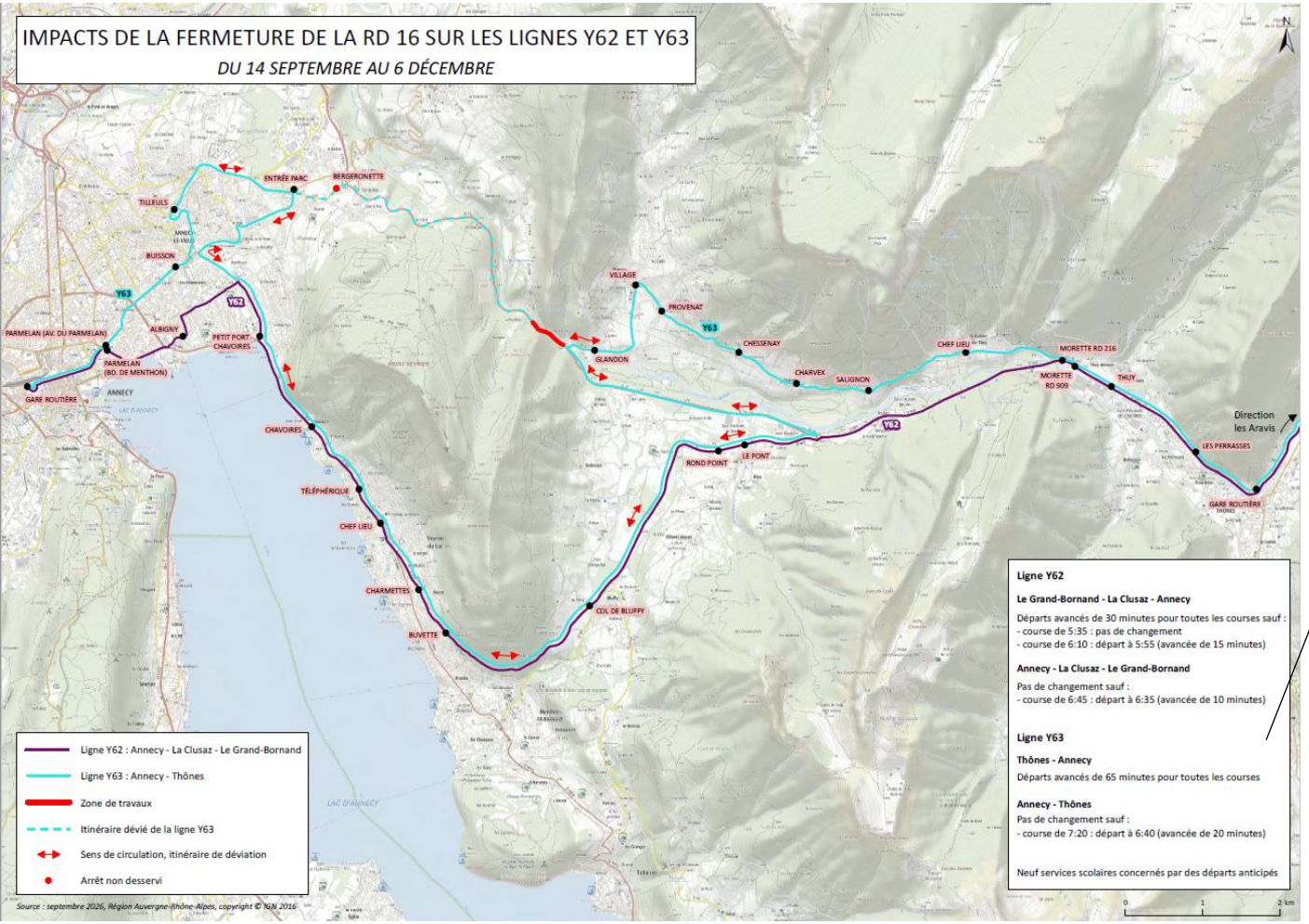

Ligne Y62

Le Grand-Bornand - La Clusaz - Annecy

Départs avancés de 30 minutes pour toutes les courses sauf :
- course de 5:35 : pas de changement
- course de 6:10 : départ à 5:55 (avancée de 15 minutes)

Annecy - La Clusaz - Le Grand-Bornand

Pas de changement sauf :
- course de 6:45 : départ à 6:35 (avancée de 10 minutes)

Ligne Y63

Thônes - Annecy

Départs avancés de 65 minutes pour toutes les courses

Annecy - Thônes

Pas de changement sauf :
- course de 7:20 : départ à 6:40 (avancée de 20 minutes)

Neuf services scolaires concernés par des départs anticipés

Communication envoyée aux familles

Merci pour votre attention

Questions et temps d'échange sur les points de vigilance et mesures d'accompagnement